

HONORAIRES TTC (Maximum)

Ventes* :

Jusqu'à 99 999 € :	8,00 % (avec un minimum de 5000 € TTC)
De 100 000 € à 149 999 € :	7,00 %
De 150 000 € à 199 999 € :	6,50 %
De 200 000 € à 249 999 € :	6,00 %
De 250 000 € à 299 999 € :	5,50 %
De 300 000 € à 399 999 € :	5,00 %
Au-delà de 400 000 € :	4,00 %

*Les honoraires sont à la charge du vendeur.

Avis de valeur :

Un avis de valeur est facturé 150 € TTC au donneur d'ordre en l'absence de signature d'un mandat de vente dans le mois suivant sa réalisation.

Locations :

Baux d'habitation (conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1^{er} août 2014). Tarifs TTC.

A la charge du locataire :

	Zones tendues		Autres zones		
- Rédaction du bail	10,00 €/m ²	3,50 €	8,00 €/m ²	3,00 €	(Montant plafonné à 10% du loyer annuel hors charges).
- Organisation de la visite		3,50 €		3,00 €	
- Constitution du dossier de location		3,00 €		2,00 €	
- Etat des lieux d'entrée	3,00 €/m ²		3,00 €/m ² .		

A la charge du bailleur :

	Zones tendues		Autres zones		
- Rédaction du bail	10,00 €/m ²	3,50 €	8,00 €/m ²	3,00 €	(Montant plafonné)

- Organisation de la visite		3,50 €		3,00 €	à 10% du loyer annuel hors charges).
- Constitution du dossier de location		3,00 €		2,00 €	
- Etat des lieux d'entrée	3,00 €/m ²		3,00 €/m ²		
- Frais d'entremise et de négociation de la mise en location.	2,00 €/m ²		2,00 €/m ²		

Biens à usage commercial ou professionnel :

Transaction Vente : A la charge du preneur sauf accord contraire des parties.

Bien immobilier

De 0 à 49 999 €	5 000 € HT
50 000 € à 99 999 €	10 % HT
Au-delà de 100 000 €	8 % HT

Droit au bail ou droit d'entrée

De 0 à 49 999 €	5 000 € HT
Au-delà de 50 000 €	10 % HT

Ces honoraires sont exigibles le jour de la réalisation de l'acte authentique constatant le transfert de propriété

Avis de valeur :

500 € HT

Location de biens à usage commercial ou professionnel :

15 % HT (18 % TTC) du loyer annuel hors charges à la charge du locataire,
Un mois de loyer hors charges à la charge du propriétaire, sauf accord contraire des parties
Etat des lieux d'entrée compris.

Renouvellement de bail commercial :

1 mois de loyer TTC sur la base du dernier loyer quittancé avec un minimum de 500 € TTC à la charge du locataire et ½ mois de loyer TTC sur la base du dernier loyer quittancé avec un minimum de 300 € TTC à la charge du propriétaire, sauf accord contraire des parties.

Etat des lieux :

En € pour la surface louée à la charge du demandeur sauf accord contraire des parties.

2,50 € TTC par m² pour les entrepôts,
4,80 € TTC par m² pour les locaux commerciaux,
8,00 € TTC par m² pour les bureaux

Avenant au bail commercial:

1 mois de loyer TTC sur la base du dernier loyer quittancé avec un minimum de 500 € TTC à la charge du locataire.

Biens à usage autre (garages, caves, etc...) :

Transaction Vente :

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

10 % TTC du prix de vente, avec un minimum de 1000 €

Location :

15 % TTC du loyer hors charges annuel à la charge du locataire, sauf accord contraire des parties avec un minimum de 150,00€ TTC

Rédaction d'actes (Avenants / Baux / Etats des lieux) :

Forfait de 175 € TTC à la charge du preneur, sauf accord contraire des parties.